

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 216-11 ET 350

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 216-11 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement –
(RMH-330)

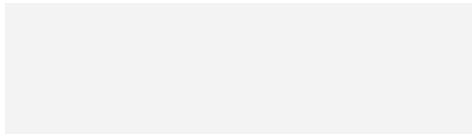
Adoption par le conseil : 20 novembre 2018

Règlement 350 Règlement concernant la prévention des incendies sur le territoire
de la ville de Salaberry-de-Valleyfield

Adoption par le conseil : 20 novembre 2018

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 23 novembre 2018.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier